

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERAL
Séance du 10 décembre 2014**

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents : Mme Denise BUHL, Maire

M André SCHICKEL, M René SPENLE, Mme Charlotte WODEY, adjoints,

Mme Catherine WEBER, M Robert GEORGE, M Thomas LITZLER Mme Danielle TRAPPLER, M Denis THOMANN, Mme Régine ZINGLE, M Stéphane ROESS, Mme Manuela VIEIRA, Mme Christiane BEZOLD, M Bertrand SPIESER, Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par M. Patrick ALTHUSSER

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2) Mise en place servitude de passage
- 3) Révision des fermages
- 4) Décision modificative n° 4 et ouverture de crédits d'investissements
- 5) Autorisation de dépenses à l'article 6232 (Fêtes & Cérémonies)
- 6) Diagnostic accessibilité des bâtiments communaux
- 7) Convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR
- 8) Subvention scolaire
- 9) Urbanisme :
- 10) Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 11) Divers

----- * -----

Au vu de l'actualité et de la fin de l'année, Madame le Maire propose au conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, un Virement de crédits (point 4.3) et une participation communale au PEDT (point 8.2)

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité, le rajout des points susmentionnés.

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion signature du registre des délibérations

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 novembre 2014.

Point 2 – Mise en place servitude de passage :

En vue de l'alimentation en eau potable du futur Centre de Secours lieudit Kleinfeld, une conduite va être posée dans le chemin rural à l'EST de la rue du Hohneck, et traversera des terrains privés, cadastrés section 4 n° 252, section 5 n° 30, 31, 23 et 302, appartenant à M. Martin EHRHARD qui a donné son aval.

Afin de matérialiser cet accord, M. Martin EHRHARD a signé une convention. Pour formaliser cette servitude de passage de canalisation d'eau, à inscrire au Livre Foncier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude auprès de l'étude de Mes Bingler et Rebischung, notaires à Munster, et dont les frais seront supportés par la Commune.

Point 3 : Révision des fermages :

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les prix des «Kritters et pâturages », qui peuvent être augmentés en fonction de la variation de l'indice des fermages. (1.52% entre 2013 et 2014).

Sont concernés :

* KRITTERS	2013	2014
M. BRAESCH Michel 31, rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait 5,65 €	5,74 €
M. AYLIES Patrick 19, Chemin de la Wormsa à Mittlach	Forfait 5,65 €	5,74 €
M. SCHICKEL André 43, rue de l'Altenhof à Metzeral	Forfait 5,65 €	5,74 €
* PATURAGES		
M. WEHREY Michel 19, rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha à 12.70 € =	609,60 €	618,87 €
M. EHRHARD Martin Kleinfeld à Metzeral 8 ha 25 à 15.88 € =	131,01 €	133,00 €
M. BRAESCH J.Marc 1 rue de la gare Breitenbach 2 ha à 19.05 € =	38,10 €	38,68 €
M. SCHICKEL André 43 Altenhof à Metzeral 1 ha à 27.00 € =	27,00 €	27,41 €

M. RINALDI Francis 20, rue de la Gare à Metzeral Forfait	22,55 €	22,89 €
M. MATTER Jean Claude 19, rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha 89 à 14.63 € =	715,26 €	726,13 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'appliquer la hausse de 1.52% aux tarifs 2013 ci-dessus pour les fermages de 2014.

DONNE à l'unanimité

- un avis favorable à la location de trois parcelles communales, cadastrées section 26 n° 9-10-11 lieudit « Guetle » d'une surface de 31.07 ares à M. Jean Jacques NEFF, domicilié rue Dubarle à MITTLACH, moyennant une redevance annuelle de 0.70€/are. Cette redevance fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice des fermages.

Point 4 : Décision modificative n° 4 et ouverture de crédits d'investissements :

4.1. vote de crédits (budget eau/assainissement)

Lors de la séance du 08 octobre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de créer une provision de 22.452,99€ afin d'anticiper sur une éventuelle mise en non-valeur d'une facture d'eau émise au nom de la Sté Bel'Air Industrie.

Afin de matérialiser cette provision dans la comptabilité communale, au budget eau-assainissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- de voter les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6817 provisions	22 500,00 €	7011 vente d'eau	11 283,92 €
		excédent reporté pm	11 216,08 €
TOTAL	22 500,00 €	TOTAL	22 500,00 €

- de les inscrire au budget « eau/assainissement »

4.2. Ouverture de crédits d'investissements pour 2015 :

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2015 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente. Cette mesure ne concerne pas les

dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

VU l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2014,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, soit un montant de 174.275 € réparti comme suit :
 - chapitre 20 : 1.250 €
 - chapitre 21 : 134.400 €
 - chapitre 23 : 38.625 €
- **de reprendre** ces crédits lors du vote du budget primitif 2015

4.3. Virement de crédits (budget général) :

Afin de pouvoir procéder au remboursement d'une caution bancaire pour un logement communal situé 5 rue de Sondernach et honorer la facture d'Orange pour l'enfouissement du réseau aérien, chemin du Kleinfeld, et régler la note d'honoraire du commissaire enquêteur chargé de la révision du PLU, le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité,

de procéder au virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
165 Dépôt et cautionnement reçu	200,00 €
202 Frais d'étude (PLU)	3 300,00 €
20422 Bâtiments et installations	1 600,00 €
2111 Terrain nu	- 5 100,00 €
TOTAL	0,00 €

Ce virement de crédits n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget primitif.

Point 5 : Autorisation de dépenses à l'article 6232 (Fêtes & Cérémonies) :

Dans un souci de préserver et dégager la responsabilité du comptable communal, il est proposé au conseil municipal d'autoriser les engagements de dépenses relatives aux fêtes et cérémonies et

de préciser les principales caractéristiques des dépenses imputées sur l'article 6232 ou d'autres articles des chapitres 011 et 65.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de faire prendre en charge par la commune toutes les dépenses relatives aux « fêtes et cérémonies » à imputer aux chapitres 011 et 65 et notamment à l'article 6232, parmi lesquelles :

Nature de dépenses :

- les aliments et les boissons de toute nature,
- les collations ou repas pris dans un restaurant ou ailleurs,
- les frais relatifs aux déplacements (transport, hébergement, restauration...),
- tout ce qui est nécessaire pour organiser ou célébrer une fête, une cérémonie ou toute autre manifestation,
- les cadeaux, gratifications et autres distinctions,
- les articles funéraires,
- les fleurs,

Bénéficiaires des dépenses :

- les participants invités à l'issue d'une réunion, d'une intervention de bénévoles, d'une manifestation, d'une sortie, lors d'un verre de l'amitié ou d'un vin d'honneur organisés par la commune,
- les membres ou anciens membres du conseil municipal,
- les commissions communales
- le personnel communal, les stagiaires non rémunérés,
- les personnes méritantes de la commune,
- les associations ou leurs membres,
- toute personne justifiant qu'il lui soit rendu hommage,

Occasions :

- fête, cérémonie ou toute autre manifestation (inauguration, fête de Noël, fête de la musique, commémorations, fête nationale...),
- Honorariat
- évènement familial (naissance, mariage, décès) ou professionnel (formation, séminaire, réunion, etc....)
- hommage
- Départ

Il est entendu que le conseil municipal sera tenu informé de toutes les dépenses effectuées dans le cadre de cette délibération.

Point 6 : Diagnostic accessibilité des bâtiments communaux :

La Loi sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a fait l'objet, depuis sa promulgation, de divers aménagements, et notamment, le report de la date butoir pour procéder aux travaux nécessaires.

Néanmoins, une ordonnance impose aux propriétaires d'ERP de programmer un « Agenda d'accessibilité programmée » (Ad'Ap) à déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Ce document comportera une analyse des actions nécessaires afin que les établissements respectent les exigences légales, et fixera un programme et un calendrier des travaux ainsi que leur financement.

Pour ce faire, un devis a été demandé à l'APAVE qui a chiffré la prestation de diagnostic à 1.600€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de charger Madame le Maire de la commande de la prestation ci-dessus mentionnée.

Point 7 : Convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR

L'Agence départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut Rhin, organisme financé en partie par le Conseil Général du Haut Rhin, propose des missions d'assistance gratuite aux collectivités locales haut rhinoises dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Ces prestations ont fait l'objet de la signature d'une convention en octobre 2011 pour une durée de trois ans qu'il est nécessaire de renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de reconduire une telle convention de conseil et d'assistance gratuits pour une nouvelle période de trois ans, et autorise Madame le Maire à la signer.

Point 8 : Subvention scolaire

8.1 – Voyage scolaire

L'Ecole élémentaire envisage d'effectuer un voyage de 3 jours (2 nuits) à Paris en mai 2015. Le financement sera assuré par une participation des parents d'élèves, ainsi que par la coopérative scolaire dans le cadre d'actions ponctuelles destinées à récolter des fonds.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pédagogique pour les enfants de cette sortie, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire une subvention exceptionnelle de 3.500€ destinée à financer une partie du voyage. Les crédits inscrits à l'article 6574 sont suffisants.

8.2. – Participation au P.ED.T.

Dans le cadre de l'aménagement de la réforme des rythmes scolaires, la commune, en collaboration avec celles de Mittlach et de Sondernach a décidé de mettre en place un projet éducatif territorial (PEDT).

Celui-ci est géré par l'association « Les Trolles » à l'issue du temps scolaire le lundi et le jeudi.

L'état verse un fonds d'amorçage à chaque commune qui équivaut à 89 enfants X 50 € = 4 450 €. Un tiers de ce montant (1 483,33 €) a été octroyé à la commune au titre du 1^{er} trimestre 2014/2015 . Afin de ne pas fragiliser financièrement le périscolaire, il est nécessaire de leur attribuer la quote-part relative au 1^{er} trimestre soit 3 159,99 €.

Il est à préciser qu'outre la participation des parents qui s'élève à 20€/ activité/enfant/trimestre, la collectivité accorde encore une aide supplémentaire de 28 €/enfant.

Le tableau présenté ci-dessous est commenté et expliqué par Mme Manuela VIEIRA, Présidente de l'Association « Les Trolles ».

BUDGET du PEDT (1^{er} trimestre 2014/2015)

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Frais intervenants	6 989,68 €	Parents	1 664,00 €
Matériel	675,60 €	Prestations CAF	790,00 €
Déplacements	117,08 €	Subvention Metzeral (dont 1 483,33 € fonds d'amorçage)	3 159,99 €
		Subvention Sondernach	1 472,10 €
		Subvention Mittlach	696,27 €
TOTAL	7 782,36 €	TOTAL	7 782,36 €

Mme Christiane BEZOLD souhaite que les parents soient informés du coût que représente la mise en place du PEDT pour la Collectivité.

Afin de permettre le versement de cette somme sur l'exercice 2014, il y a lieu de procéder au virement de crédits suivant, sachant qu'il n'impacte pas l'équilibre du budget :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
6574 subventions	1 700,00 €
60622 carburant	- 1 700,00 €
TOTAL	0,00 €

Ces explications données, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité
hors la présence de Mme Manuela VIEIRA**

- d'accorder une subvention d'un montant de 3.159,99€ à l'association « Les Trolles »
- de voter le virement de crédits tel que mentionné ci-dessus

Point 9 : Urbanisme

*** Déclarations préalables :**

- M. David KIENAST : 6 rue de l'Altenhof, pour l'extension de sa maison d'habitation ;
- M. Jean Pierre RUHLAND, 9 rue du Schnepfenried pour le ravalement des façades ;
- M. Franco NICOLETTI, 45, Grand'Rue pour la mise en place d'un portail coulissant ;
- M. WEISS HARTMEYER Régis, 1 Grand'Rue pour la mise en place d'une isolation extérieure et le ravalement des façades en blanc cassé.

*** Certificat d'urbanisme :**

- Me REBISCHUNG, Munster : CU d'information maison 14 rue Altenhof (SCI Mathilde : conjoints Kempf)

*** Droit de préemption urbain :**

- Vente maison 14 rue de l'Altenhof de la SCI Clarines d'argent à SCI Mathilde
- Vente parcelle « Obere Matt » succession WEHREY Edmond à WEHREY Michel
- Vente 2 parcelles Vorder Braun et Braunkopf, héritiers de Anne BRAESCH à M. Mme André SCHICKEL
- Vente parcelle Muhlmatten succession WEHREY Edmond à M. Mme ZINGLE Daniel

Point 10 : Comptes rendus des commissions:

Commission communication :

M. Robert GEORGE informe le Conseil que la prochaine réunion se tiendra le 23 décembre prochain pour la parution du prochain « Dorfblettla » prévu pour début janvier 2015.

Commission évènementiel :

Mme Danielle TRAPPLER fait part au Conseil des visites à venir : prochains anniversaires:

- 90 ans : M. René PFINGSTAG, Mme Augustine PIERREZ,
- 80 ans : Mme Marthe ZINGLE, M. André ZINGLE, Mme Joséphine LAMEY.

CCAS :

- Mme Catherine WEBER rend compte de la réunion qui a eu lieu le 04 décembre. Celle-ci a été l'occasion de mettre en place le fonctionnement du CCAS, de faire le point sur les personnes aidées en 2014 (11).
- les objectifs et le fonctionnement de la boutique « Coup de pouce » à Munster, destinée à venir en aide aux personnes nécessiteuses ont été présentés.

- Fête des aînés : 118 personnes sont inscrites à ce jour pour le repas. Il est convenu que chaque conseiller municipal distribue, dans son quartier, un paquet aux personnes âgées empêchées.
- Mme Christiane BEZOLD souligne qu'il y a lieu de prévoir, à l'avenir, une case « excuse » sur les cartons d'invitation.

Commission Forêts :

M. André SCHICKEL rend compte de la visite de la forêt communale qui a eu lieu le 15 novembre dernier avec l'ONF, lors de laquelle ont été évoqués, entre autres, les travaux à prévoir et qui seront présentés lors de la présentation des états forestiers pour 2015.

Salle des fêtes : M. Stéphane ROESS informe le Conseil que vu le nombre de personnes pressenties pour la fête des anciens, il sera nécessaire de compléter le stock d'assiettes.

SIVU forestier :

M. Bertrand SPIESER relate les principales discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du SIVU forestier.

Mise à part la présentation annuelle des indicateurs de suivi du SIVU (effectif, heures d'exploitation, cout, rendement) il y fut question du bois de service des bûcherons : l'ONF étudie la possibilité de faire intervenir une entreprise privée pour ce façonnage, qui pourrait être effectué en un endroit de regroupement de grumes. La question d'embauches supplémentaires de bûcherons se posera également dans les prochains temps pour pallier aux absences pour maladie ou retraite.

SCOT :

Madame le Maire informe le Conseil que le Comité Directeur du SCOT, réuni ce jour à Colmar, a majoritairement voté contre l'implantation d'un « village de marques » à Sainte Croix en Plaine.

Point 11 : Divers – informations

Chasse : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a prolongé l'arrêté municipal demandant l'intervention des lieutenants de louveterie pour diminuer la population de sangliers sur le lot de chasse n° 1 de M. J.L MAZY.

Bel Air : Suite à la constatation d'un PH important dans les canalisations AEP du site « Bel'Air », la Sté Pont à Mousson, fabricant des tuyaux en fonte va procéder à des analyses complémentaires. Une purge du réseau sera effectuée prochainement.

France Domaines : Madame le Maire informe le Conseil que le service des domaines a estimé la maison 5 rue de la gare à 550.000 €.

La séance est close à 22 Hrs 35.

Le Maire,

Denise BUHL